



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 02 juillet 2015

Ordre du Jour :

1 Approbation du compte-rendu précédent

2 Délibérations

- ✓ CDG 38
 - Désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole,
- ✓ SEDI
 - Adhésion Conseil en Energie Partagé
- ✓ NOTAIRE
 - Constitution Servitude ERDF
 - Rétrocession voirie ZA 219
- ✓ MARCHE
 - Restauration scolaire
- ✓ MARANDAN
 - Révision Affermage (part Fixe) année 2015
- ✓ BATIMENTS
 - Modification bâtiment modulable et demande de subvention

3 Travaux

- Restauration scolaire,
- La Poste

4 Questions diverses.

Membres présents :

CREACH Yvan, ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, MEUNIER Christian, MICLO Damien, Christian ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : JEYMOND Astrid, MURE RAVAUD Jérôme.

Pouvoir(s) : /

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 02 juillet 2015 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

La séance débute à 20h10

Secrétaire de séance : Christine FIORDALISI

1 Approbation du compte-rendu précédent

- Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

2 Délibérations

✓ CDG 38

- Désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole,

- le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le souhait de désaffiliation de Grenoble Alpes Métropole du Centre de Gestion 38.

Le CDG38 est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 15 000 agents exerçant auprès de plus de 770 employeurs isérois et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Le CDG38 accompagne les élus, au quotidien, dans leurs responsabilités d'employeur.

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38 ; les autres collectivités peuvent

bénéficiaire de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Par courrier du Président du CDG 38, le conseil est informé de la demande de désaffiliation de la Métropole, à effet du 1er Janvier 2016.

En effet, les effectifs de l'établissement Grenoble Alpes Métropole ont progressivement augmenté ces dernières années, et représentent actuellement plus de 1 000 agents, avec les transferts de compétence et donc d'agents liés à sa transformation en Métropole, le 1er Janvier 2015.

La volonté de désaffiliation de la Métropole s'inscrit dans un contexte d'évolution de cette intercommunalité, en application de la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

- Voté à l'unanimité des membres présents (1 contre, et 4 abstentions).

✓ SEDI

- Adhésion Conseil en Energie Partagé

-Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SEDI (Syndicat des énergies du département de l'Isère) propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la Compétence « Maîtrise de la demande en Energie » du SEDI, la collectivité de Saint-Romans souhaite confier au SEDI la mise en place du CEP. Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

Conformément à la délibération du Conseil Syndical n°442 du 9 décembre 2013 et à la décision de bureau n°2014-O49 du 17 mars 2014, le coût de cette adhésion est de 1.09 € par habitant par an, le recensement de la population étant fixé au 1er janvier de l'année en cours.

- Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ NOTAIRE

○ Constitution Servitude ERDF

- le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un projet notarié concernant la demande de servitude d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) concernant la parcelle cadastrée ZE n°346 sise « Les Chirouses » d'une superficie de 3a18ca pour l'implantation d'un Poste de distribution et de câbles électriques souterrains. Le prix global et forfaitaire de cette constitution de servitude est fixé à la somme de 15.00 € (Quinze euros).

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

○ Rétrocession voirie ZA 219

-le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de Monsieur Danunsio Antonio BENACCHIO, propriétaire d'une parcelle située en bordure de voirie et cadastrée section ZA 219 d'une contenance de 0ha 01a 70 ca. La rétrocession de cette parcelle à la Commune de SAINT ROMANS est proposée à titre gratuit.

Les frais prévisionnels notariés à la charge de la Commune, sont estimés à titre indicatif à environ 900.00 € chez Maître MALTHERRE, notaire à Saint-Romans.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ MARCHE

○ Restauration scolaire

-le Maire rappelle au Conseil Municipal, la procédure lancée pour la prestation de services en procédure adaptée (Art 28 et 30 du Code des Marchés Publics) pour la gestion de la pause méridienne avec restauration scolaire et animations périscolaires lancée auprès des affiches de Grenoble et du Dauphiné.

Il informe à l'assemblée que la commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie les 17 Juin (ouverture des plis) et 30 Juin (analyse des Offres).

Cinq dossiers ont été retirés, et une seule offre a été déposée.

Elle se décompose comme suit :

Nom du Prestataire	Adresse du Prestataire	Montant TTC de l'offre 2015/2016 et 2016/2017
LEO LAGRANGE Centre Est	66 Cours Tolstoï 69627 VILLEURBANNE Cedex	192 287.25 €

Le Maire informe l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres a décidé de déclarer l'offre inacceptable car le financement ne peut être réalisé par les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire, des irrégularités dans la rédaction de leur offre ont été constatées et par conséquent le marché peut être déclaré infructueux et sans suite pour motif d'intérêt général par l'insuffisance de concurrence.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ MARANDAN

○ Révision Affermage (part Fixe) année 2015

- le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention en date du 26 juin 2010 établie entre la Commune de SAINT ROMANS et Mme et Mr MEHEUST (TM ECO SAS) pour l'affermage de la base de loisirs du Marandan.

Il rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2014 fixant le montant de la redevance fixe de l'année 2014 comme stipulé dans l'article 22 de la convention soit indexée sur 50% sur l'indice du coût de la construction (valeur 4^{ème} trimestre) et 50% sur l'indice du coût de la consommation (valeur mai).

Redevance fixe établie suivant délibération du 17/06/2014			Redevance fixe proposée pour l'année 2015		
	Valeur 2013		Valeur 2014		
Part fixe (indice construction)	1 627.50	10 831.95 €	1630.25	Part fixe (indice construction)	10 850.25 €
	Valeur 2014		Valeur 2015		
Part fixe (indice consommation)	128.85	10 733.91 €	129.24	Part fixe (indice consommation)	10 766.40 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir fixer le montant de la redevance pour l'année 2015 à **21 616.65 €**

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ **BATIMENTS**

- Modification bâtiment modulable et demande de subvention

-le Maire informe l'Assemblée que la Protection Maternelle Infantile va de nouveau organiser des consultations infantiles dans un bâtiment modulable sis 44 Route de l'Uzelière à la fin de l'année 2015.

Des travaux de réhabilitation sont prévus à cet effet et sont estimés à la somme de 12 000.00 € hors taxes.

Le Maire précise à l'assemblée qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Direction Territoriale du Sud Grésivaudan au titre de la rénovation des bâtiments non productifs de revenus.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

3 Travaux

- Restauration scolaire,

-La commission aux travaux va étudier les devis des différents entrepreneurs et choisir les meilleures offres, c'est-à-dire le « mieux-disant ».

Celles-ci seront ensuite votées au prochain conseil municipal.

- La Poste

-L'adjoint délégué aux travaux précise que les devis sont en cours de réalisation.

4 Questions et informations diverses.

-Mettre à jour le plan communal de sauvegarde et le vérifier lors d'une mise en application. Manœuvre prévue le 04 septembre.

-Une étude est en cours pour le remplacement des bornes à incendies défectueuses.

-Comme chaque année, en juin, le plan canicule est mis en place. Il concerne les personnes isolées de plus de 65 ans ou handicapées. Les formulaires ont été envoyés à ces personnes, se qui permet au Centre communal d'action social (CCAS) de les répertorier et aussi de leur rendre visite en cas de fortes chaleurs.

-Un instituteur de classe de l'école élémentaire à fait part à la municipalité, d'un projet d'une classe de mer pour l'année scolaire 2015/2016.

La séance se termine à 22h00

Le Maire,
CREACH Yvan



